Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260928-2026_123-DE

brocéliande communauté

Brocéliande Communauté
1 rue des Korrigans
35380 PLÉLAN-LE-GRAND
02.99.06.84.45
www.cc-broceliande.bzh

## Extrait du registre des délibérations

# Conseil communautaire

Séance du 28 septembre 2026

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE**

**DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE**

**BROCÉLIANDE COMMUNAUTÉ**

N°2026-123

En exercice : 27
Présents (P) : 25
Excusés (E) : 0
Pouvoirs : 2
Nombre de votes : 27

L'an deux mil vingt-six, le 28 septembre, les conseillers communautaires se sont réunis salle Ozégane à Plélan-le-Grand sur convocation du Président, Monsieur Roland HERCOUËT en date du 18 septembre 2026.

**Conseillers en exercice** : Annick AUBIN (P), Charléric BANCHEREAU (P), Gérard BERRÉE (P), Sophie BLEJEAN (P), Dominique BOISSEL (P), Christophe CHEVALIER (P), Fleur DE LAUNAY (P), Emilie DEGHAYE (E – A donné pouvoir à Annick AUBIN), Claire DESMARS (P), Stéphanie DUMAND (P), Laurent DUMERCY (P), Laëtitia ELIE (P), Florence FRETAY (P), Audrey GRUEL (P), Roland HERCOUËT (P), Casimir LECHEVALIER (P), Alain LEFEUVRE (P), Sylvie LEROY (P), Pascal MOISAN (P) Ange PRIOUL (P), Julien QUERBOUËT (P), Michèle RAULLINE (P), Ronan RIOU (P), Catherine ROBIN (P), Olivier ROPERT (P), Eric VALLET (P), Eva WARNS (E – A donné pouvoir à Fleur DE LAUNAY)

**Secrétaire de séance** : Dominique BOISSEL

## SOCIETE PUBLIQUE LOCALE « BROCELIANDE DEVELOPPEMENT TOURISME » APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2025

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260928-2026_123-DE

***Vu*** *le Code général des collectivités territoriales*
***Vu*** *les statuts de Brocéliande Communauté*
***Vu*** *la délibération n°2012-051 du conseil communautaire en date du 21 mai 2012, relative à la constitution d'une Société Publique Locale (SPL)*
***Vu*** *les statuts de la SPL « Brocéliande Développement Tourisme »*
***Vu*** *la délibération n°2022-109 du Conseil communautaire en date du 12 décembre 2022, autorisant la signature de la convention d'exploitation 2023-2027 entre Brocéliande Communauté et la SPL «Brocéliande Développement Tourisme»*

Madame la Vice-Présidente en charge du tourisme rappelle à l'assemblée que, par délibération 12 décembre 2022, le Conseil Communautaire a validé la convention d'exploitation « valorisation touristique du territoire » entre la Société Publique Locale (SPL) « Brocéliande Développement Tourisme » et Brocéliande Communauté.

Par cette convention, Brocéliande Communauté confie à ladite SPL des missions de service public du tourisme et des missions commerciales en lien avec le parcours scénographique et la boutique de « Brocéliande, la Porte des Secrets », la gestion du recouvrement de la taxe de séjour ainsi que la gestion de l'aire de repos de Paimpont-Brocéliande.

Selon les termes de l'article 6.2 de la convention d'exploitation 2023-2027, la SPL s'est engagée à rédiger un rapport annuel décrivant l'ensemble des interventions effectuées et à le remettre à la collectivité actionnaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil décident :
- d'APPROUVER le rapport d'activité 2025 de la Société Publique Locale « Brocéliande Développement Tourisme »

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Le 29 septembre 2026,
Pour extrait conforme,
Le Président
Roland HERCOUËT